



Elections des représentants des parents d'élèves

Informé par la direction et les représentants des associations des parents d'élèves du déroulement et du protocole des élections lors des réunions d'accueil du lundi 19/09/24 et du mardi 20/09/24.

Il est à retenir :

*Si vous souhaitez vous présenter à l'élection des représentants des parents d'élèves, vous pouvez vous rapprocher des associations des parents d'élèves ou être un candidat indépendant en déposant votre candidature avant le lundi 23 septembre 2024 (date de limite du dépôt des candidatures).

*les élections se réalisent uniquement par correspondance dès la remise du matériel de vote par l'intermédiaire des élèves.

*l'urne est à disposition à la vie scolaire du lundi 30 septembre 2024 au vendredi 04 octobre 11H30 pour y déposer vos votes.

Le vote par correspondance est un geste simple qui prend peu de temps, il permet à vos représentants d'avoir une légitimité et de participer à la vie démocratique de l'établissement

Le Principal
M Pressé Raynald